

Image not found or type unknown



Risques encourus locataire avec chien cat 1

Par **fafaseb**, le **25/03/2012** à **22:09**

Bonsoir,

je viens d'acquérir un staff non LOF donc cat 1. Je suis en règle, le seul soucis est que je n'ai pas demandé l'autorisation à mon bailleur. Il n'est pas stipulé dans le bail ou dans le règlement de copropriété que les chiens de cat 1 sont interdits.

Que peut me faire le bailleur, quels risques j'encours?

Merci pour vos réponses !